



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Liaison nationale Personnel C.E./C.C.E.

Le 7 juillet 2003,

*A monsieur Alain Barasz, directeur du CCE
Aux membres du bureau du CCE*

Messieurs,

Comme tous les personnels du CCE, nous avons bien reçu votre lettre datée du 1^{er} juillet, concernant votre «*sensibilité*» suite au «*mouvement de protestation qui s'est exprimé le 24 juin sur certaines maisons familiales gérées par le CCE de la SNCF*», c'est à dire, en langage courant, suite au mouvement de grève qui a eu lieu dans les maisons familiales de Quiberon, Port Vendres, Samoens, Hendaye, Montdidier et Saint Mandrier. Mouvement de grève qui a repris le dimanche 6 juillet, et qui s'est exprimé aussi dans d'autres structures gérées par des CE.

Nous constatons que le principe de la lettre aux salariés est une pratique qui se développe : après celle de Mr Gallois et celle du premier ministre Raffarin, c'est au tour de la direction du CCE de contacter par courrier les personnels pour expliquer les «*malentendus*» à l'origine d'un conflit social.

Néanmoins, au-delà de la forme qui passe au dessus du dialogue avec les organisations syndicales de salarié(e)s et qui surtout peut paraître surprenante dans un organisme dirigé par des syndicalistes, nous tenons à vous faire part de quelques réflexions sur le fond.

Le malaise que vous relevez est la conséquence de la hausse du SMIC annoncée par le gouvernement, qui se traduit, et ça n'est pas nouveau au CCE, par le sentiment de certains salariés d'être lésés parce qu'en dessous du montant du Salaire minimum (certains sont encore aujourd'hui au coeff. 114 !) et par le constat pour les postes à responsabilité de la non prise en compte de cette responsabilité (écart hiérarchique). Vous précisez que cela ne sera pas le cas, puisque dès les nouvelles mesures précisément connues, vous appliquerez les augmentations prévues par la loi (nous ferons simplement remarquer qu'une réunion de la commission paritaire sur le thème des négociations salariales ne serait pas forcément superflue). Outre que cela est le minimum de vos obligations légales, c'est aussi une façon de reconnaître qu'un nombre important de personnels du CCE (comme de beaucoup de CE) a une rémunération égale, ou très légèrement supérieure au SMIC. Le SMIC, rappelons-le, est le salaire minimum fixé par la loi, et non un salaire «*moyen*» permettant de vivre normalement.

Vous parlez de la somme versée par les CE pour les activités du CCE, en parlant de «*dotation*», puis de «*chiffre d'affaire*» «*si nous étions une entreprise traditionnelle*». Nous pensons que les mots sont pour le moins mal choisis : si l'on devait parler de chiffre d'affaires, cela se ferait en additionnant la dotation des CE et la participation financière des cheminot(e)s participant aux activités organisées par le CCE. Mais cela n'est pas très important.

Vous dites « *si nous étions une entreprise traditionnelle* », ce qui n'est pas le cas, de par la nature de notre activité et de notre financement, mais aussi, ajouterons-nous, de par la nature de nos employeurs. En dehors du directeur technique, nous pensons que nos employeurs sont aussi les élu(e)s cheminot(e)s, particulièrement ceux/celles siégeant au bureau du CCE (c'est pourquoi nous leur adressons aussi ce courrier). Cela impliquerait, à nos yeux, que les rapports sociaux, et par voie de conséquence les questions salariales, soient traitées différemment que dans le cas d'une entreprise traditionnelle. Nous regrettons que cela ne soit pas le cas ... et le CCE a sur ce plan une longue histoire qui ne plaide pas en sa faveur !

Vous dites « *faire un effort supplémentaire sur les rémunérations, c'est remettre en cause les possibilités d'effectuer les travaux (...) et donc les emplois* ». Là, nous sommes revenus à un discours habituel d' « *entreprise traditionnelle* », qui vise à expliquer aux salarié(e)s que la situation économique est difficile et que rien n'est possible. C'est le discours tenu par Guillaume Pépy (sous-directeur SNCF) aux cheminots. Ce à quoi les fédérations syndicales de cheminots ont répondu que ce n'était pas aux salariés de supporter les frais de cette situation dont ils ne sont pas responsables. Nous nous en tiendrons à la même réponse ! On peut d'ailleurs se poser la question, si les difficultés sont si grandes, de l'opportunité d'une construction neuve en Corse ?

Concernant la SNCF et son entière responsabilité concernant la trop faible dotation, nous partageons, comme chacun(e), effectivement ce constat. Il est évident que cette dotation est trop faible et doit être augmentée. Si un mouvement social des cheminot(e)s devait avoir lieu sur le thème de l'augmentation de la dotation, soyez sûrs que les personnels des CE et CCE de la SNCF y prendraient toute leur place. Mais cela n'est, semble-t-il, pas à l'ordre du jour. D'ailleurs, en dehors de SUD-rail toutes les fédérations ont accepté il y a deux ans de re-signer pour 5 ans un nouveau « mandat de gestion des activités sociales » qui entérine cette situation.

Pour la SNCF, nous n'existons pas, comme l'a notamment montré le blocage de cette entreprise sur la question des facilités de circulation.

Nous ne nous trompons pas d'interlocuteur. Nous nous tournons simplement vers notre employeur, qui pour nous salarié(e)s du CCE SNCF est bien le CCE SNCF, sa direction technique et les élus du bureau.

En prenant en charge la gestion des activités sociales, les cheminot(e)s et leurs élu(e)s, ont pris des responsabilités, notamment en direction des personnels des CE et du CCE, qu'ils doivent assumer. Les salaires bas, et l'absence de réelles discussions sur la façon de modifier les choses, nous font penser que cela n'est vraiment pas le cas.

Encore une fois, nous pensons que la SNCF a une forte responsabilité dans cette affaire. Mais elle n'est pas la seule. Les efforts faits par le CCE, la rénovation ou l'ouverture de nouvelles structures de vacances ne peuvent faire oublier la fermeture d'autres maisons familiales et les conséquences que cela a en terme d'emplois.

De la même façon, il semble que le CCE ait encore quelques réserves financières, pour se permettre la multiplication des embauches de cadres puis leur départ avec indemnités. Et, sur ce thème, il semblerait qu'au vu des coefficients, ce ne soit pas la crise pour tout le monde.

Enfin, une mesure d'économie de bon sens serait de prévenir les différends avec les tribunaux des prud'hommes.

Pour conclure, nous vous demandons d'engager de réelles discussions sur la question des bas salaires, au CCE mais aussi dans l'ensemble des CE, puisque vous le savez, le CCE a aussi un rôle de « modèle » pour nombre de CE...

Si de telles discussions n'avaient pas lieu, malgré l'esprit de responsabilité dont ils font preuve et leur attachement, non pas à « l'institution », mais aux services rendus aux cheminot(e)s, les personnels du CCE, et des CE, pourraient prendre toutes leurs dispositions pour faire changer les choses...

Dans l'attente de se retrouver ensemble, au premier rang d'un grand mouvement pour obtenir une augmentation de la dotation de la SNCF, recevez nos salutations syndicales...

Pour la liaison nationale SUD Rail « Personnel CE/CCE » :

Frédéric Bodin

Didier Jacquard